



Société de recouvrement

Par **Hubert66**, le **20/05/2020** à **06:21**

Bonjour,

J'ai été contacté par une société de recouvrement qui me parle d'une dette de dix ans à la Poste-Banque Postale. Je leur fais part de mon étonnement et incompréhension car ne suis plus interdit bancaire depuis longtemps. Sur le coup, pris de panique car trop de mauvais souvenirs avec des dettes, huissier, etc. par le passé, me propose un échéancier et un premier règlement de 9,52 € pour prouver ma bonne foi.

Bref, malgré que je leur signale être aux RSA, demande des preuves de ces dettes, ils me disent qu'ils ne sont pas en position de me communiquer ceux que je demande donc, j'ai fait un règlement par CB de 9,52 €. Comme tout cela me tracassait, j'ai essayé d'avoir des informations par internet et, là, j'apprends que mon erreur a été de faire ce paiement car il réengage ma dette, choses bien sûr que je ne savais pas. Donc je suis terriblement angoissé, j'ai déjà beaucoup de mal à m'en sortir étant au RSA.

Que va t'il se passer pour moi maintenant ? Que peut faire cette société de recouvrement si je les ignore et ne fait plus aucun règlement ? J'ai fait opposition à ma CB plus tard dans la soirée. Que me conseillez vous ? Quel recours puis-je avoir ? Aidez moi, s'il vous plaît, merci.

Par **youris**, le **20/05/2020** à **10:13**

bonjour,

d'être au RSA, n'a jamais été un motif pour ne pas rembourser ses dettes, même si le RSA est insaisissable

effectivement en payant, vous avez reconnu votre dette et annulé son éventuelle prescription.

une société de recouvrement n' a aucun pouvoir, sauf celui de vous harceler sachant que sans titre exécutoire, aucune saisie n'est possible.

vous pouvez cesser de payer et cette société sera contrainte de faire une procédure judiciaire ce qui serait étonnant.

salutations

Par **Hubert66**, le **20/05/2020** à **15:11**

Merci de votre réponse oui j'ai des dettes effectivement, plusieurs problèmes de santé qui font que très difficile de trouver un poste adapté pour travailler. J'aimerais pourtant pouvoir travailler avoir aux moins le SMIC, car être aux RSA c'est survivre tout les jours brefs. Par ma naïveté j'ai effectué un règlement de 10 euros, et donc chose que je ne savais pas. Annuler la prescription. Je sais pas quoi faire car si je ne donne plus suite et que cet société entame une procédure judiciaire j'ai pas envie de me voir saisir le peut de mobilier sans aucune valeur que j'ai. Bref merci d'avoir pris le temps de répondre à mon message bonne journée

Par **miyako**, le **22/05/2020** à **18:17**

Bonsoir,

Le RSA n'est pas saisissable .

Vous êtes tombé dans le piège de ce genre d'escroc. Mais **le faite d'avoir réglé par suite d'une ruse ne vous engage pas . Car il s'agit bien d'une ruse.** Prévenez votre banque, car avec vos références CB ,on ne sait jamais .

Surtout ne plus rien leur payé et ne plus leur répondre.

Vu tous les problèmes ,**souvent exposés ici même**, avec ce genre d'établissement ,je ne comprends vraiment pas comment on peut laisser perturber de tels établissements et c'est d'ailleurs souvent les mêmes ,avec les mêmes huissiers et les mêmes avocats véreux et les mêmes méthodes.

Prenez éventuellement contacte avec une organisation de consommateurs,elles connaissent bien ces officines.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **youris**, le **22/05/2020** à **20:19**

bonjour,

ces sociétés de recouvremant amiable font l'objet de contrôles de la part de la DGCCRF.

en 2016, 117 établissement ont été contrôlés:

- 38 établissements étaient en anomalie, soit un taux d'anomalie de 32,47 %
- Les contrôles ont donné lieu à 15 avertissements, 15 injonctions administratives et 10

procès-verbaux transmis au procureur de la République.

donc les 2/3 de ces établissements respectent la loi.

salutations

Par **miyako**, le **23/05/2020** à **10:20**

Bonjour,

Ces officines ont des montages de holding très subtile. Ainsi une ste suédoise ,très souvent mise en cause par les associations de consommateurs, exercent en France sous différents appellations ,mais avec des pratiques identiques ce qui permet de les identifier clairement. Elles rachètent des dossiers de créances qui n'existent plus, ou clos depuis longtemps ,en particulier chez les opérateurs de téléphonie mobile, les ste de crédit traditionnelles, **les banques** etc.....

Ne pas confondre ces officines douteuses avec les organismes de crédit traditionnels rattachés à des cartes de fidélité, qui eux sont honnêtes et avec qui ,il y a rarement de litige ,si le client fait attention à ses crédits et ne dépense pas n'importe comment.

05/03/2018 DGCCRF:

117 établissements visités :

50 études huissiers de justice, 67 ste de recouvrement : résultat 15 avertissements ,15 injonctions administratives, 10 PV

Les principales ste se trouvent à WASQUEHAL , SAINT PRIEST , MULHOUSE et Ile De France.

Concernant les huissiers de justice ,la région de BORDEAUX , THANNE ,NORD DE LA FRANCE. En ce qui concerne les avocats, heureusement les barreaux ont fait le ménage et veillent au grain. Ce qui n'est pas le cas des chambres des huissiers.

Infractions constatées

Pour les huissiers: facturation des sommations de payer, demandes de dommages et intérêts sans négociation, copie grossières de faux documents afin d'influencer le "débitéur"

Pour les officines de recouvrement: Pratiques commerciales, trompeuses, agressives et déloyales. Confusion volontaire entre phase amiable et phase judiciaire, référence à une injonction de payer qui n'existe pas, mentions de fausses dénominations. Mise en demeure écrites sur un ton menaçant et comminatoire en faisant référence à des textes inappropriés.

Dans le cas présent, c'est certainement le rachat d'un vieux dossier Banque Postale sans doute clos depuis longtemps.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par **miyako**, le **23/05/2020** à **10:20**

Bonjour